

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD TI KERJEAN

mars-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Revoir le règlement de fonctionnement et le compléter avec les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-35 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Ecart_04	2 -Ressources Humaines	Prescription_04	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence quotidienne infirmière afin de garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning infirmier lisible et éléments de compréhension concernant l'organisation quotidienne mise en œuvre avec l'activité des infirmières libérales au sein de l'EHPAD

Ecart_05	2 -Ressources Humaines	Prescription_05	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning des personnels de nuit lisible
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer un document précisant les délégations accordées à la directrice (Circulaire DGAS/ATTS/4D n°2007-179 du 30 avril 2007 relative à la qualification des professionnels chargés de la direction d'établissements ou services médico-sociaux°.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer une fiche de poste nominative et signée pour la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Formaliser dans une procédure écrite et validée les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente l'astreinte de la fonction de direction.		
Remarque_04	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Mettre en place un suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.		
Remarque_05	1 - Gouvernance	Recommandation_05	Elaborer une fiche de poste nominative pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .		
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	Recommandation_07	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_08	2 -Ressources Humaines	Recommandation_08	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		

Remarque_09	2 -Ressources Humaines	Recommandation_09	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
Remarque_10	3 - Gestion des risques	Recommandation_10	Intégrer pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.		
Remarque_11	3 - Gestion des risques	Recommandation_11	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

220004576_CCAS ST NICOLAS DU PELEM